

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

## Rapport d'activité 2024-2025

### **Bilans d'animation des sites Natura 2000 :**

- Z.S.C. Tourbière de Négarioux-Malsagne (FR7401104)
- Z.S.C. Landes et zones humides de la haute-Vézère (FR7401105)
- Z.S.C. Landes des Monédières (FR7401107)
- Z.S.C. Gorges de la Vézère autour de Treignac (FR7401109)
- Z.S.C. Forêt de la Cubesse (FR7401110)
- Z.S.C. Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air (FR7401123)
- Z.S.C. Vallée de la Gioune (FR7401128)
- Z.S.C. Landes et zones humides autour du lac de Vassivière (FR7401145)
- Z.S.C. Haute vallée de la Vienne (FR7401148)
- Z.P.S. Plateau de Millevaches (FR7412003)



Une autre vie s'invente ici

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

### Bilans d'animation du 01/03/2024 au 28/02/2025

Rappel: La période considérée représente la première année de portage de ces sites par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin.

N.B.: Dans ce rapport d'activité, les actions communes à plusieurs sites sont présentées une seule fois au tout début du document, tandis que les bilans d'animation plus spécifiques à chaque site sont, quant à eux, développés individuellement.

## SOMMAIRE

|             |                                                                                       |           |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I.</b>   | <b>ACTIONS MULTISITES.....</b>                                                        | <b>6</b>  |
| A.          | Mise à jour des cahiers des charges des contrats Natura 2000 .....                    | 7         |
| B.          | Mesures agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) .....                            | 7         |
| C.          | Appel à projets « Études et suivis scientifiques N2000 » .....                        | 11        |
| D.          | Bulletin d'information multi-sites .....                                              | 13        |
| E.          | Page internet dédiée à Natura 2000 sur le site web du PNR ML.....                     | 14        |
| <b>II.</b>  | <b>Z.S.C. DE LA « TOURBIERE DE NEGARIOUX-MALSAGNE » (FR7401104).....</b>              | <b>15</b> |
| A.          | Gestion des habitats et des espèces .....                                             | 15        |
| B.          | Évaluation des incidences .....                                                       | 19        |
| C.          | Amélioration des connaissances .....                                                  | 22        |
| D.          | Communication et sensibilisation.....                                                 | 26        |
| E.          | Réseau d'acteurs/gestionnaires d'espaces naturels .....                               | 30        |
| F.          | Gouvernance du site (Comité de pilotage et gestion administrative).....               | 31        |
| <b>III.</b> | <b>Z.S.C. DES « LANDES ET ZONES HUMIDES DE LA HAUTE VEZERE »<br/>(FR7401105).....</b> | <b>32</b> |
| <b>IV.</b>  | <b>Z.S.C. DES « LANDES DES MONEDIERES » (FR7401107).....</b>                          | <b>33</b> |
| A.          | Gestion des habitats et des espèces .....                                             | 33        |
| B.          | Évaluation des incidences .....                                                       | 35        |
| C.          | Amélioration des connaissances .....                                                  | 35        |
| D.          | Communication et sensibilisation.....                                                 | 40        |
| E.          | Réseau d'acteurs/gestionnaires d'espaces naturels .....                               | 41        |
| F.          | Gouvernance du site (Comité de pilotage et gestion administrative).....               | 43        |
| <b>V.</b>   | <b>Z.S.C. DES « GORGES DE LA VEZERE AUTOUR DE TREIGNAC » (FR7401109)<br/>44</b>       |           |
| A.          | Gestion des habitats et des espèces .....                                             | 44        |
| B.          | Évaluation des incidences .....                                                       | 44        |
| C.          | Amélioration des connaissances .....                                                  | 44        |
| D.          | Communication et sensibilisation.....                                                 | 44        |
| E.          | Réseau d'acteurs/gestionnaires d'espaces naturels .....                               | 44        |
| F.          | Gouvernance du site (Comité de pilotage et gestion administrative).....               | 44        |

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

|                                                                                                   |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>VI. Z.S.C. DE LA « FORET DE LA CUBESSE » (FR7401110)</b>                                       | <b>45</b>  |
| A. Gestion des habitats et des espèces                                                            | 45         |
| B. Évaluation des incidences                                                                      | 47         |
| C. Amélioration des connaissances                                                                 | 48         |
| D. Communication et sensibilisation                                                               | 49         |
| E. Réseau d'acteurs/gestionnaires d'espaces naturels                                              | 52         |
| F. Gouvernance du site (Comité de pilotage et gestion administrative)                             | 53         |
| <b>VII. Z.S.C. DES « TOURBIERES ET FONDS TOURBEUX DE BONNEFOND ET PERET-BEL-AIR » (FR7401123)</b> | <b>54</b>  |
| A. Gestion des habitats et des espèces                                                            | 54         |
| B. Évaluation des incidences                                                                      | 57         |
| C. Amélioration des connaissances                                                                 | 59         |
| D. Communication et sensibilisation                                                               | 62         |
| E. Réseau d'acteurs/gestionnaires d'espaces naturels                                              | 64         |
| F. Gouvernance du site (Comité de pilotage et gestion administrative)                             | 65         |
| <b>VIII. Z.S.C. VALLEE DE LA GIOUNE (FR7401128)</b>                                               | <b>66</b>  |
| A. Gestion des habitats et des espèces                                                            | 66         |
| B. Évaluation des incidences                                                                      | 67         |
| C. Amélioration des connaissances                                                                 | 68         |
| D. Communication et sensibilisation                                                               | 69         |
| E. Réseau d'acteurs/gestionnaires d'espaces naturels                                              | 72         |
| F. Gouvernance du site (Comité de pilotage et gestion administrative)                             | 73         |
| <b>IX. Z.S.C. DES « LANDES ET ZONES HUMIDES AUTOUR DU LAC DE VASSIVIERE » (FR7401145)</b>         | <b>74</b>  |
| <b>X. Z.S.C. DE LA « HAUTE VALLEE DE LA VIENNE » (FR7401148)</b>                                  | <b>76</b>  |
| A. Gestion des habitats et des espèces                                                            | 76         |
| B. Évaluation des incidences                                                                      | 85         |
| C. Amélioration des connaissances                                                                 | 90         |
| D. Communication et sensibilisation                                                               | 98         |
| E. Réseau d'acteurs/gestionnaires d'espaces naturels                                              | 101        |
| F. Gouvernance du site (Comité de pilotage et gestion administrative)                             | 104        |
| <b>XI. Z.P.S. PLATEAU DE MILLEVACHES (FR7412003)</b>                                              | <b>105</b> |
| A. Gestion des habitats et des espèces                                                            | 105        |
| B. Évaluation des incidences                                                                      | 108        |
| C. Amélioration des connaissances                                                                 | 109        |
| D. Communication et sensibilisation                                                               | 113        |
| E. Réseau d'acteurs/gestionnaires d'espaces naturels                                              | 116        |
| F. Gouvernance du site (Comité de pilotage et gestion administrative)                             | 117        |

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## Principales abréviations :

ADAPA : association pour le développement d'une agriculture plus autonome

APML : association pour le pastoralisme de la Montagne Limousine

CBNMC : conservatoire botanique national du Massif Central

CEN : conservatoire d'espaces naturels

CFBL : Coopérative Forestière Bourgogne Limousin

Copil : comité de pilotage

DDT : direction départementale des territoires

Docob : document d'objectifs

EFESE : Évaluation Française des Écosystèmes et des Services Écosystémiques

EIC : espèce d'intérêt communautaire

FMA : forum des marais atlantiques

FNE : France nature environnement

Ha : hectare

HIC : habitat d'intérêt communautaire

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques

ML : Millevaches en Limousin

MTECT : ministère de la transition écologique

NA : Nouvelle-Aquitaine

N2000 : Natura 2000

OFB : office français de la biodiversité

ONF : office national des forêts

OPIE : office pour les insectes et leur environnement

PAC : politique agricole commune

PAEC : projet agroenvironnemental et climatique

PSG : plan simple de gestion

PNR : parc naturel régional

RTG : règlement type de gestion

SMAG : syndicat mixte d'aménagement et de gestion

UGB : unité gros bétail

ZPS : zone de protection spéciale

ZSC : zone spéciale de conservation

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## Le réseau des sites Natura 2000 au sein du PNR de Millevaches en Limousin :

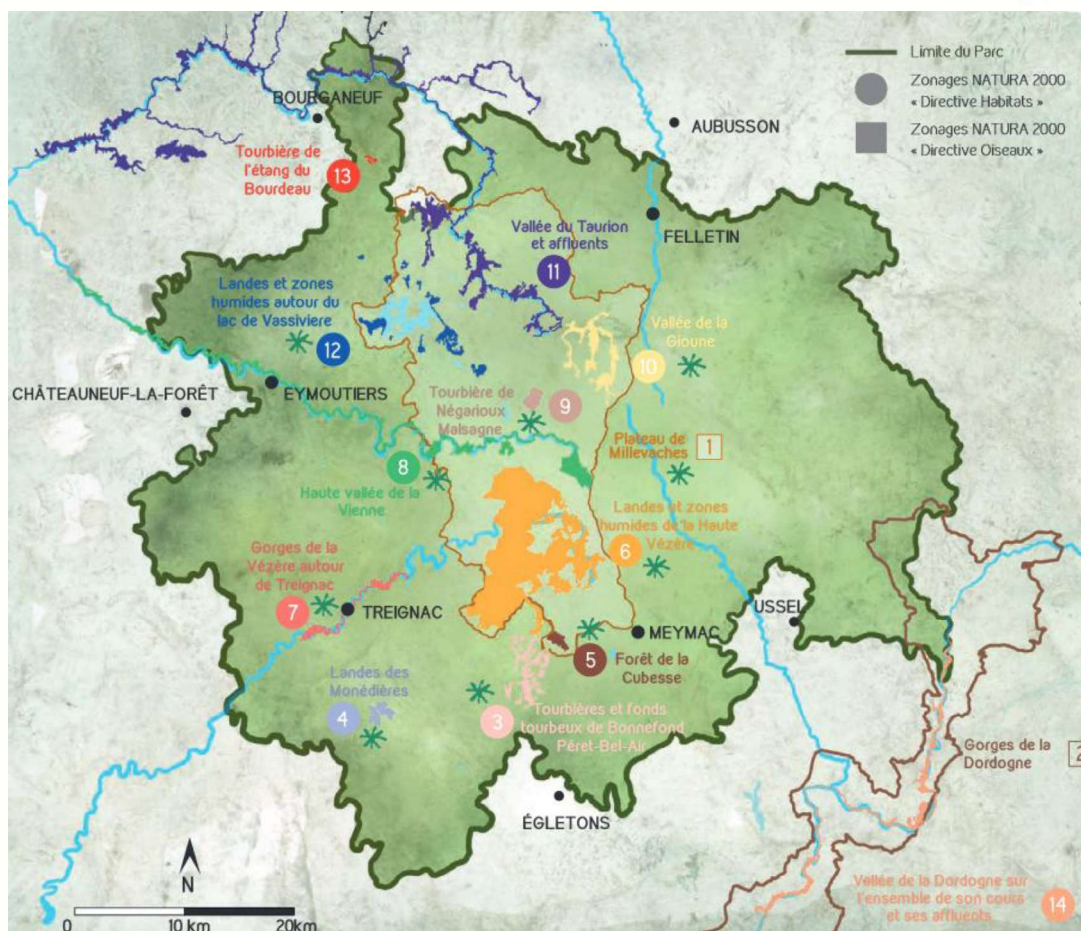


Illustration 1 : carte des sites Natura 2000 dans le PNR de Millevaches en Limousin

## Les animateurs des sites :



**PAULA ANTONINA BEDNARZ**

✉ p.bednarz@pnr-millevaches.fr ☎ 06 80 25 76 86

ZSC Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Bel-Air  
ZSC Vallée de la Gloune



**SONIA GUITTONNEAU**

✉ s.guittonneau@cen-na.org ☎ 07 49 69 35 83

ZSC Landes et zones humides de la Haute Vézère



**SOLÈNE NOZAY**

✉ s.nozay@pnr-millevaches.fr ☎ 06 31 74 84 59

ZSC Landes des Monédières ZSC Tourbière de Négarioux-Malsagne  
ZSC Forêt de la Cubesse  
ZSC Haute vallée de la Vienne



**OLIVIER VILLA**

✉ o.villa@pnr-millevaches.fr ☎ 07 88 77 25 16

ZPS Plateau de Millevaches  
ZSC Gorges de la Vézère autour de Treignac  
Coordinateur du réseau Natura 2000



**CÉCILIA WILL**

✉ c.will@cen-na.org ☎ 07 49 75 36 01

ZSC Landes et zones humides autour du lac de Vassivière  
ZSC Tourbière de l'étang du Bourdeau



**MILÈNE CRESTEY**

✉ m.crestey@pnr-millevaches.fr ☎ 06 77 83 90 56

Responsable MAE en appui de la mission Natura 2000.



**ROBIN PETIT**

✉ r.petit@pnr-millevaches.fr ☎ 06 77 83 88 97

Technicien naturaliste en appui de la mission Natura 2000.

## I. ACTIONS MULTISITES

## A. Mise à jour des cahiers des charges des contrats Natura 2000

À la suite de la mise à jour, par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, des cahiers des charges pour les actions contractuelles en sites Natura 2000, une validation de ces documents a été validée par les comités de pilotage des 04/05/2025 (Creuse) et 20/02/2025 (Corrèze).

## B. Mesures agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

### 1. Rappel du dispositif

Les agents N2000 ont consacré une partie de leur temps d'animation au dispositif des MAEC, campagne 2024, s'appuyant sur les 2 PAEC portés par le PNR Millevaches en Limousin. Les mesures proposées s'inscrivent dans la continuité de la campagne 2023, sans changement notable (voir tableau ci-dessous).

| Pastoralisme<br>= 2 localisées + 1 système*                                        |                                                    | Biodiversité<br>= 7 mesures localisées |                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| NA_PNRM_PRA1                                                                       | Surfaces herbagères et pastorales                  | NA_MILL_PRA3                           | Amélioration de la gestion des SHP par le pâturage                            |
| NA_PNRM_PRA2*                                                                      | Systèmes herbagers et pastoraux                    | NA_MILL_ESP1 à 4                       | Protection des espèces niveau 1 à 4                                           |
| NA_PNRM_PRA3                                                                       | Amélioration de la gestion des SHP par le pâturage | NA_MILL_MHU1                           | Préservation des milieux humides                                              |
|  |                                                    | NA_MILL_MHU2                           | Préservation des milieux humides + amélioration de la gestion par le pâturage |
|                                                                                    |                                                    | NA_MILL_OUV1                           | Maintien de l'ouverture                                                       |
|                                                                                    |                                                    | NA_MILL_OUV2                           | Maintien de l'ouverture + amélioration de la gestion par le pâturage          |
|                                                                                    |                                                    | NA_MILL_CIFF                           | Couvert d'intérêt faunistique et floristique favorable aux pollinisateurs     |
|                                                                                    |                                                    | NA_MILL_JAE1                           | Entretien des infrastructures d'intérêt écologique ligneuses                  |

Tableau 1 : mesures agroenvironnementales contractualisables

### 2. Bilan de la campagne 2024

La campagne 2024 s'est déroulée dans un contexte très différent de 2023 : quand en 2023, les animateurs devaient gérer des enveloppes réservataires insuffisantes au regard de la demande des agriculteurs, en 2024, c'est la situation inverse qui s'est produite, et les animateurs ont été plutôt dans une dynamique de démarchage des agriculteurs pour consommer les enveloppes disponibles. En effet, les enveloppes finalement attribuées aux PAEC du PNR de Millevaches ont été plus importantes qu'escomptées, permettant la prise en charge de l'ensemble des dossiers MAEC des exploitations agricoles demandeuses. **Le montant total des enveloppes disponibles s'est élevé en 2024 à 1,2 millions d'euros.** Au total, les agents du PNR ont accompagné **46 exploitations** sur l'ensemble du dispositif, dont **20 exploitations sur des sites N2000**. Au total, ce sont **2 156 ha** qui ont été engagés en MAEC sur la seule campagne 2024, donc **712 ha sur des sites N2000**.

### 3. Bilan cumulé à l'issue des campagnes 2023 et 2024

#### a) Bilan financier 2023 et 2024 des PAEC portés par le PNR

En 2023, le montant initial prévu pour les MAEC du PNR de Millevaches était de 3.4 millions d'euros (2,5 millions € pour le PAEC MILL et 840 000€ pour le PAEC PNRM). Ce montant étant largement insuffisant, et laissant une petite quarantaine d'exploitations sans perspective de subvention, l'État est finalement revenu début 2024 sur les enveloppes financières, les rallongeant, et permettant ainsi la prise en charge de l'ensemble des dossiers 2023, pour un

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

montant final de 4,3 millions d'euros. S'ajoutant à cela les enveloppes 2024 d'un montant de 1,2 million d'€, ce sont donc au total **près de 5,5 millions d'€ qui ont été reversés au territoire au titre des MAEC (voir schéma ci-dessous).**

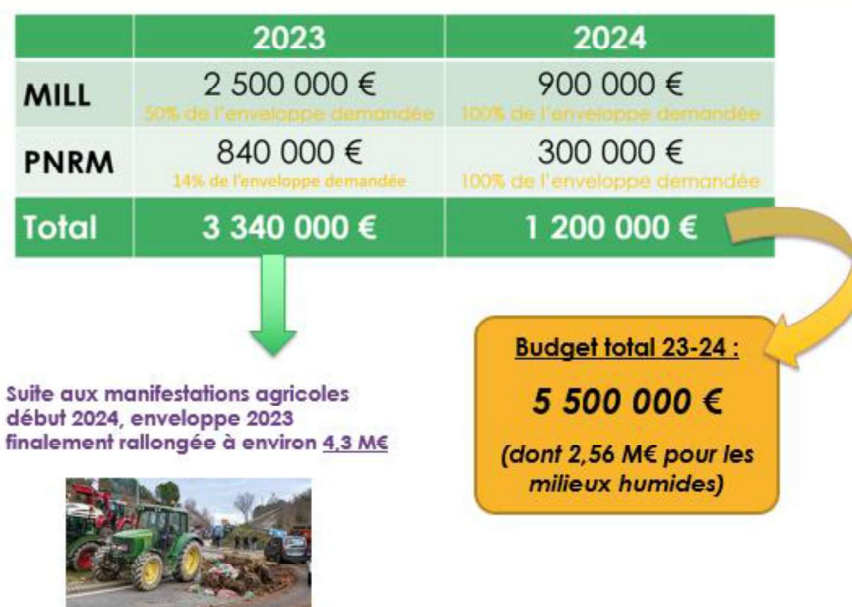


Tableau 2 : budget alloué aux PAEC du PNR

## b) Nombre d'exploitations et surfaces sur l'ensemble des PAEC et sur les sites N2000

En cumulant les campagnes 2023 et 2024, ce sont **164 exploitations** qui ont bénéficié des MAEC en lien avec le PNR de Millevaches en Limousin, dont **74 exploitations situées sur les ZSC**, et **93 exploitations sur la ZPS**.

Concernant les surfaces, ce sont 9105,9 ha qui sont engagés en MAEC, dont 5 064,8 ha sur la ZPS et 2 237,6 ha sur les ZSC. **Dit autrement, plus de la moitié (55%) des surfaces engagées en MAEC par le PNR sont localisées dans des sites N2000.**

Concernant les types de mesures engagées, sur l'ensemble du territoire, les mesures les plus plébiscitées ont été les **mesures « milieux humides »** (2862 ha, soit 31% des surfaces engagées), et les **mesures « Pâturage »** (5510 ha, soit 60% des surfaces engagées). On retrouve ces proportions sur les sites N2000 (voir tableaux synthétique et détaillé par ZSC ci-dessous).

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

|                                                |                                                                       | ENSEMBLE DU TERRITOIRE | ZSC    | ZPS    |
|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------------|--------|--------|
|                                                |                                                                       | TOT                    | TOT    | TOT    |
| Nb d'expl.                                     |                                                                       | 164                    | 74     | 93     |
| Surf. Tot. (ha)                                |                                                                       | 9105,9                 | 2237,6 | 5064,8 |
| Détail des surfaces par groupe de mesures (ha) | Mesures protection des espèces sensibles<br>ESP1 – ESP2 – ESP3 – ESP4 | 121                    | 17,79  | 104,0  |
|                                                | Mesures milieux humides<br>MHU1 – MHU2                                | 2862                   | 1214,4 | 1877,4 |
|                                                | Mesures Ouverture de milieu<br>OUV1 – OUV2                            | 609                    | 216,3  | 434,9  |
|                                                | Mesures Pâturage<br>PRA1 – PRA2 – PRA3                                | 5510                   | 788,7  | 2647,4 |
|                                                | Mesures ligneux<br>IAE1                                               | 3,9                    | 0,43   | 1,1    |

Les surfaces engagées en MAEC dans les secteurs N2000 représentent :

ZSC = 25 % des surfaces totales engagées

ZPS = 55 % des surfaces engagées

|                            |     |                                                            | Nb d'expl. | Surfaces (ha) |                                       |                                 |                        |                                 |                 |
|----------------------------|-----|------------------------------------------------------------|------------|---------------|---------------------------------------|---------------------------------|------------------------|---------------------------------|-----------------|
|                            |     |                                                            |            | TOTAL         | Espèces<br>ESP1 – ESP2<br>ESP3 – ESP4 | Milieux<br>humides<br>MHU1-MHU2 | Ouverture<br>OUV1-OUV2 | Pâturage<br>PRA1 – PRA2<br>PRA3 | Ligneux<br>IAE1 |
| ZSC                        | HVV | Haute vallée de la Vienne                                  | 14         | 143,6         |                                       | 61,6                            | 0,6                    | 81,4                            |                 |
|                            | TAU | Vallée du Taurion et affluents                             | 16         | 429,7         |                                       | 223,0                           | 23,2                   | 183,1                           | 0,4             |
|                            | VAS | Landes et ZH autour du lac de Vassivière                   | 8          | 181,7         |                                       | 117,9                           | 5,4                    | 58,4                            |                 |
|                            | GIO | Vallée de la Gloune                                        | 11         | 202,0         |                                       | 124,3                           | 25,8                   | 51,9                            |                 |
|                            | BOU | Tourbière de l'étang du Bourdeau                           | 1          | 0,3           |                                       |                                 | 0,3                    |                                 |                 |
|                            | BON | Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret-Sel-Air | 5          | 150,2         | 5,7                                   | 103,1                           | 13,5                   | 27,9                            |                 |
|                            | CUB | Forêt de la Cubesse                                        | 1          | 4,0           |                                       | 1,1                             | 2,9                    |                                 |                 |
|                            | GVZ | Gorges de la Vézère autour de Treignac                     | -          |               |                                       |                                 |                        |                                 |                 |
|                            | MON | Landes des Monédières                                      | 1          | 108,2         |                                       |                                 |                        | 108,2                           |                 |
|                            | LVZ | Landes et ZH de la Haute Vézère                            | 24         | 949,8         | 12,1                                  | 562,4                           | 144,7                  | 230,5                           |                 |
|                            | NEG | Tourbière de Négarioix-Malsagne                            | 3          | 68,2          |                                       | 21,0                            |                        | 47,2                            |                 |
| ZPS Plateau de Millevaches |     |                                                            | 93         | 5064,8        | 104,0                                 | 1877,4                          | 434,9                  | 2647,4                          | 1,1             |
| Ensemble N2000             |     |                                                            | 100        | 5317          | 110                                   | 1965                            | 452                    | 2789                            | 1,1             |
| Ensemble du PNR            |     |                                                            | 164        | 9105,9        | 121                                   | 2862                            | 609                    | 5510                            | 3,9             |

Tableau 3 : Bilan provisoire des surfaces et nombres d'exploitations ayant bénéficié de MAEC en 2023 et 2024

## Concernant les plans de gestion :

- **Les mesures milieux humides** ciblent les périodes de pâturage autorisées (interdiction du pâturage hivernal), les chargements (max 1,2 UGB/ha pour MHU1 et max 1 UGB/ha pour MHU2), les interdictions d'apports de fertilisation et amendements, et amènent à une réduction des interventions mécaniques dans les zones humides (limitation du broyage et du rigolage notamment).
- **Les mesures « pâturage »** amènent à une gestion permettant le maintien en bon état des milieux, à travers une sensibilisation des agriculteurs aux indicateurs de dégradation des milieux (flore indicatrice, sous-pâturage, surpâturage, piétinement, abreuvement...), l'objectif étant que les milieux ne présentent pas de signes de dégradation pendant les 5 années du contrat MAEC.

## 4. Formations MAEC obligatoire pour les éleveurs ayant souscrit des MAEC avec le PNR

Les agents N2000 du PNR ont également travaillé en 2024 à la **coordination des formations obligatoires prévues par le cadre réglementaire des MAEC**.

En effet, chaque exploitant contractualisant des MAEC a l'obligation, dans les 2 premières années de son contrat, de participer à une formation obligatoire, en lien avec la thématique de la/ des mesure(s) souscrite(s).

**Les agents N2000 se sont assurés de communiquer aux éleveurs situés sur des sites N2000 les obligations de formation, à leur transmettre le programme, à gérer les relances, et à faire le lien avec les structures organisatrices afin de permettre un bon déroulement de la formation.**

Aussi, en 2024, les formations suivantes ont eu lieu, chacune rassemblant à chaque session des agriculteurs sur site N2000, et la formation se déroulant, pour la plupart, sur des sites N2000 :

- **Avril 2024**
  - Gestion systémique du parasitisme en système herbager et agro-pastoral (en collaboration avec l'APML)
- **Juin 2024**
  - Journée technique élevage en milieux humides (gestion agricole des zones humides et enjeux autour de l'abreuvement, avec le FMA)
- **Août 2024**
  - Aménager son exploitation pour tendre vers l'autonomie en eau (gestion raisonnée de l'abreuvement limitant l'impact quantitatif et qualitatif sur les milieux)
- **Septembre 2024**
  - Accueillir des pollinisateurs sur son exploitation (formation OPIE, dans le cadre du Life Wild Bees, traitant spécifiquement des enjeux pollinisateurs en lien avec les pratiques agricoles et l'organisation des exploitations)
- **Octobre 2024**
  - Maîtriser la pression parasitaire de son troupeau en petits ruminants, tout en préservant son milieu (lien entre pratiques sanitaires et impacts sur l'environnement afin de limiter l'impact sur les milieux)
- **Décembre 2024**
  - Parasitisme bovin : construire l'immunité de son troupeau (privilégier l'approche système et le travail de fond sur l'immunité pour limiter l'usage systématique d'antiparasitaires, et limiter ainsi l'impact sur les milieux)

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

- Prairies naturelles : de la récolte de semences aux semis (formation ADAPA et CBNMC, pour apporter des connaissances aux éleveurs sur les enjeux prairies naturelles et sur leur remise en état).
- Gestion agricole de l'eau et des milieux humides (gestion raisonnée des pratiques de pâturage, des interventions mécaniques, de l'abreuvement et des franchissements pour limiter les impacts sur les milieux)
- **Février 2025**
- [Deuxième session] Parasitisme bovin : construire l'immunité de son troupeau (privilégier l'approche système et le travail de fond sur l'immunité pour limiter l'usage systématique d'antiparasitaires, et limiter ainsi l'impact sur les milieux)



Photo 1 Démonstration d'un abreuvoir solaire du CEN lors d'une session de formation

## C. Appel à projets « Études et suivis scientifiques N2000 »

### 1. 2023 – étude multi-sites visant les espèces d'intérêt communautaire des milieux aquatiques lotiques

#### a) Présentation de l'étude

Entre 2023 et 2025, une étude est menée afin d'améliorer les connaissances sur certaines espèces des milieux aquatiques lotiques dans plusieurs sites Natura 2000 du territoire Limousin.

Ainsi ce sont 45 stations réparties sur 16 sites Natura 2000 sur 3 départements qui font l'objet de prospections spécifiques sur les plus importantes communautés aquatiques (poissons, écrevisse à pattes blanches et mollusques). Ces prospections se basent sur la coordination de onze structures liées à la gestion des sites Natura 2000.

#### b) Objectifs

- Compléter les cartographies de certaines espèces pour avoir une vision à une échelle écosystémique et non monospécifique.
- Améliorer l'état de la connaissance sur la répartition des espèces en danger (Grande alose, Écrevisse à pattes blanches, Moule perlière, Lamproie marine, Toxostome, etc.)
- Affiner les diagnostics sur certains sites pour les EIC telles que le Chabot et Lamproie de Planer
- Déterminer les aptitudes thermiques des sites Natura 2000 (dépourvus de sondes thermiques) pour connaître finement les limites des aires potentielles de répartition des différentes EIC visées.

#### c) Opérations déjà réalisées

Les actions déjà réalisées depuis 2023 sont les suivantes :

Tableau 4 : inventaire de la faune aquatique, état de réalisation des inventaires par sites

|                                            | Structure porteuse/animatrice | Poissons         |      | Écrevisse à pattes blanches | Mollusques | Autres  |                                              |
|--------------------------------------------|-------------------------------|------------------|------|-----------------------------|------------|---------|----------------------------------------------|
|                                            |                               | Pêche électrique | ADNe | ADNe                        | ADNe       | Thermie | Suivi dérive et mortalité Lamproie de Planer |
| Landes des Monédières                      | PNRML                         | 1                | 1    | 1                           |            | 1       |                                              |
| Tourbière de Négarioux-Malsagne            | PNRML                         | 1                | 1    | 1                           |            | 1       |                                              |
| Forêt de la Cubesse                        | PNRML                         | 1                | 1    | 1                           | 1          | 1       |                                              |
| Tourbières [...] de Bonfond Péret-Bel-Air  | PNRML                         | 2                | 2    | 2                           |            |         |                                              |
| Gorges de la Vézère autour de Treignac     | PNRML                         | 1                | 2    | 2                           |            |         | 3                                            |
| Landes et zones humides de la haute Vézère | PNRML/CEN NA                  | 4                | 4    | 4                           | 1          | 1       |                                              |
| Haute Vallée de la Vienne                  | PNRML                         | 2 + 2            | 6    | 7                           | 3          | 6 + 4   |                                              |
| Vallée du Taurion et affluents             | CEN NA                        | 2                |      |                             |            | 10      |                                              |

**Légende :** réalisé en 2023 ; réalisé en 2024 ; à réaliser en 2025

**N.B. :** Sur les 16 sites Natura 2000 visés par cette étude, 8 sont sur le territoire du PNR ML.

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## D. Bulletin d'information multi-sites

Jusqu'en 2022, certaines Zones Spéciales de Conservation animées par le PNR ML bénéficiaient de la rédaction/impression/diffusion d'une lettre de liaison annuelle.

Depuis 2023, un nouveau format de communication a été privilégié afin de toucher un plus large public et de sensibiliser l'ensemble des habitants du Parc (38 600 habitants) sur la politique Natura 2000 et les actions menées sur les sites du territoire. C'est dans cette optique qu'une publication commune à tous les sites portés par le PNR a été rédigée par les animateurs. Les illustrations ont été réalisées par un prestataire et la mise en page l'a été par la chargée de communication du PNR.

La Feuille Natura n°02 - rédigée courant 2024 - a été imprimée en 21 000 exemplaires, avec une diffusion postale de 20 000 exemplaires, dans tous les foyers du PNR, en janvier 2025.

1 000 exemplaires ont été conservés au PNR afin d'être diffusés en d'autres occasions (animations, COPILs, autres événements...).

Ci-après un lien pour la consulter [en ligne](#).

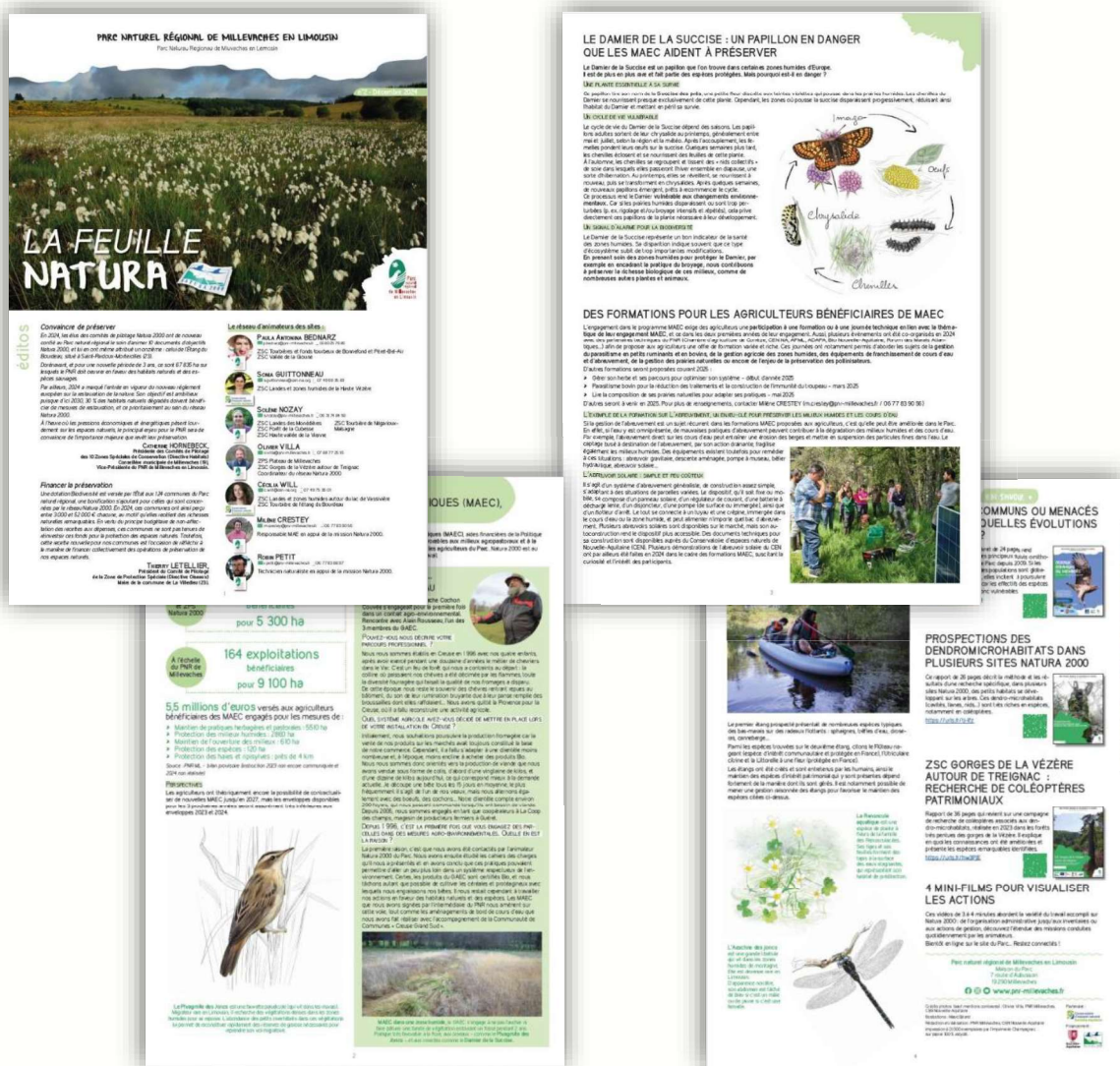


Illustration 2 : La Feuille Natura n° 2 –  
Décembre 2024 : 4 pages A3 en recto-verso

## E. Page internet dédiée à Natura 2000 sur le site web du PNR ML

Le PNR a changé de site Internet en 2024. Par conséquent, les anciennes pages dédiées aux sites Natura 2000 ont été remplacées par une [page générique](#) :



Illustration 3 : copie de la page Natura 2000 sur le site internet du PNR

L'information relative à chaque site Natura 2000 sera publiée sur la pépinière gérée par l'OFB.

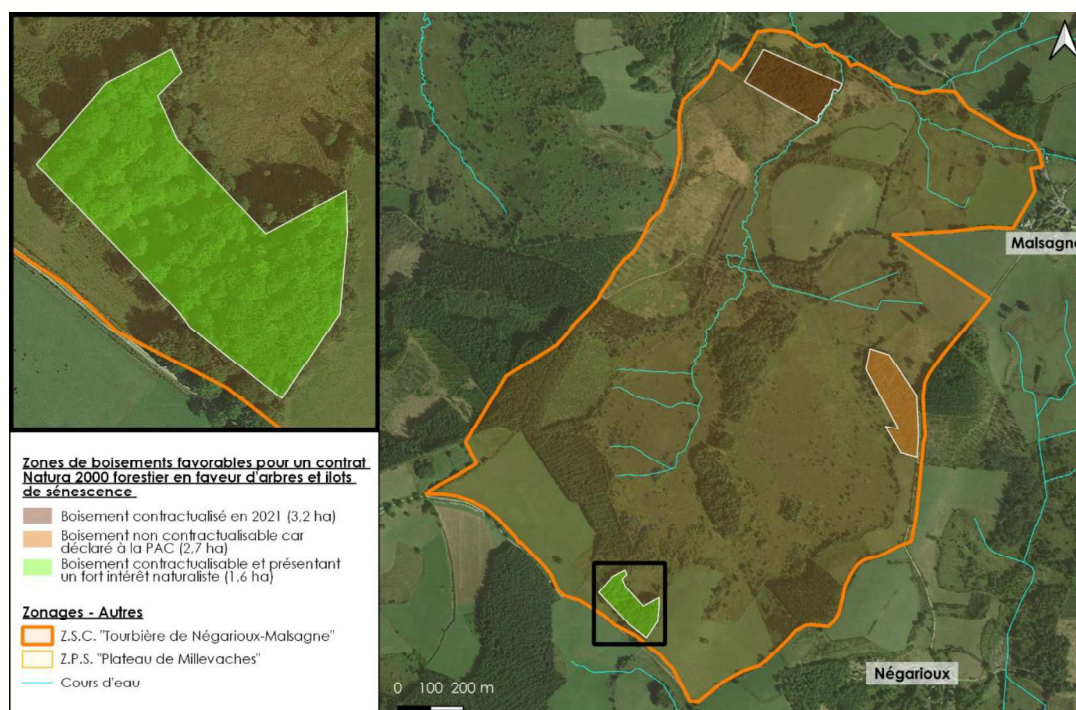
## II. Z.S.C. DE LA « TOURBIÈRE DE NÉGARIOUX-MALSAGNE » (FR7401104)

### A. Gestion des habitats et des espèces

#### 1. Contrat Natura 2000 forestier

De très rares boisements sont favorables à des contrats Natura 2000 forestiers dans la ZSC :

- 1 boisement au Nord-Ouest :
  - ↳ contrat N2000 forestier signé en 2021
- 1 boisement à l'Est :
  - ↳ Pas de possibilité de contractualisation pour le moment car parcelle déclarée à la PAC
- 1 boisement au Sud :
  - Hêtraie à houx
  - Beaux arbres à potentiels
  - 1,80 ha non déclarés à la PAC



Carte 1 : tourbière de Négarioux Malsagne, localisation des boisements favorables à un contrat Natura 2000 forestier de maintien d'arbres sénescents

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

- En 2022, le boisement situé au Sud a été prospecté afin d'envisager un contrat Natura 2000 forestier de maintien d'arbres et îlot de sénescence.

Le peuplement forestier en place est composé d'un mélange de hêtre, chêne pédonculé, et houx, et correspond à un **habitat d'intérêt communautaire** : « *Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)* ».

Certains arbres, de par leur âge, leur diamètre, leur essence, les cavités... sont intéressants d'un point de vue naturaliste pour certaines espèces animales (avifaune, chiroptères, insectes saproxyliques...).



Photo 2 : tourbière de Négarioux Malsagne, aperçu du peuplement forestier proposé à contrat Natura 2000

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

Étant donné l'intérêt naturaliste qu'il représente, il était important d'envisager une gestion forestière durable dudit boisement afin de permettre d'en maintenir la valeur biologique.

- En 2023, le propriétaire avait donc été contacté et rencontré afin de lui proposer de souscrire un contrat forestier.

Ce dernier avait donné son accord pour le contrat. Malheureusement il n'y a pas eu d'appel à projet pour les contrats N2000 forestiers en 2023 et en 2024.

- Début 2025, l'appel à projet « contrats Natura 2000 » est ouvert aux contrats forestiers.

Le propriétaire en a été informé et a maintenu son souhait de déposer le contrat en question. Pour ce faire, 2 agents du PNR ML ont donc été pré-marquer la surface de l'îlot et les arbres sur ladite parcelle en janvier 2025.



Photo 3 : tourbière de Négarioux Malsagne, pré-marquage de l'îlot et des arbres sur la parcelle boisée favorable

Ce travail de terrain a permis d'amorcer l'accompagnement du propriétaire pour un dépôt de demande d'aide via le site MDNA (cartographie liée au contrat, argumentaire, etc.).

## 2. Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

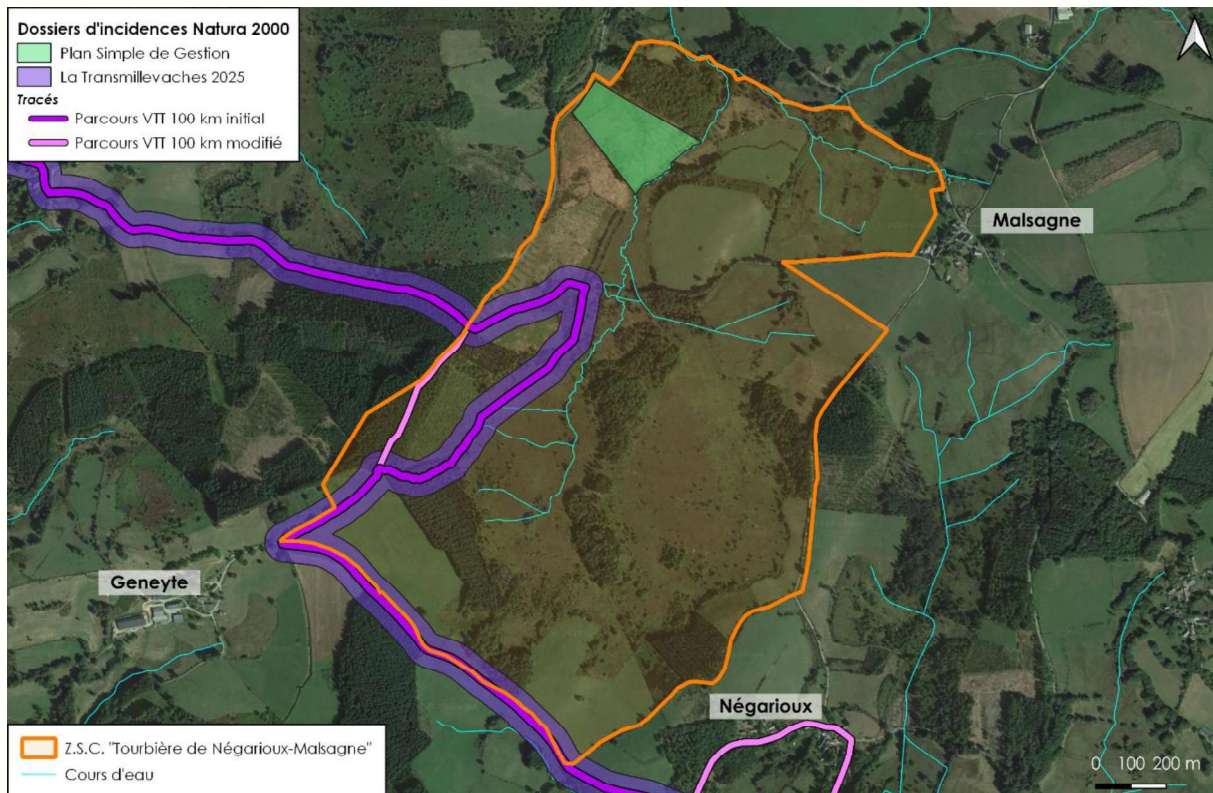
Suite au lancement de la nouvelle PAC et aux campagnes MAEC de 2023 et 2024, le bilan provisoire au sein de la ZSC est le suivant (résultats d'instruction 2023 non encore connus et instruction 2024 en cours) :

- **2 exploitations agricoles** ont souscrit des MAEC au sein du site
- Surfaces contractualisées dans le site : **68 ha** sur les 201 ha (soit 34% de la surface totale)
- Surfaces contractualisées par type de mesure :
  - o **21 ha en MHU2** (« Préservation des milieux humides – Amélioration de la gestion par le pâturage »)
  - o **47 ha en PRA3** (« Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage »)



Photo 4 : tourbière de Négarioux Malsagne, parcelle tourbeuse engagée en MAEC au sein du site

## B. Évaluation des incidences



Carte 3 : tourbière de Négarioux Malsagne, dossiers d'évaluation d'incidences traités par l'animatrice en 2024

Sur la période d'animation 2024-2025, l'animatrice référente a assuré un accompagnement sur trois dossiers d'évaluation des incidences :

- **Balises sonores :**

Au printemps 2024, l'animatrice a été contactée par Radio Vassivière car, dans le cadre d'un appel à projet, ils envisagent la mise en place de « balises sonores » au niveau de la tourbière de Négarioux-Malsagne. Celles-ci correspondraient à des « QR-codes » posés sur des poteaux en bois (insertion paysagère), seraient au nombre de 4 à 6 et seraient positionnées le long du sentier d'interprétation déjà existant. Chacune de ses balises, par le biais d'une application mobile, permettrait aux promeneurs qui les rencontreraient de pouvoir écouter – uniquement à l'aide d'écouteurs - un élément sonore (sons, musiques, ambiance sonore...).

➤ L'animatrice a analysé les sensibilités environnementales susceptibles d'être impactées par ce projet et a transmis des recommandations au porteur de projet.

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

- « La Transmillevaches 2025 » (Association « La Neddoise ») :

Cette manifestation sportive est prévue le 04 mai 2025 et comprends :

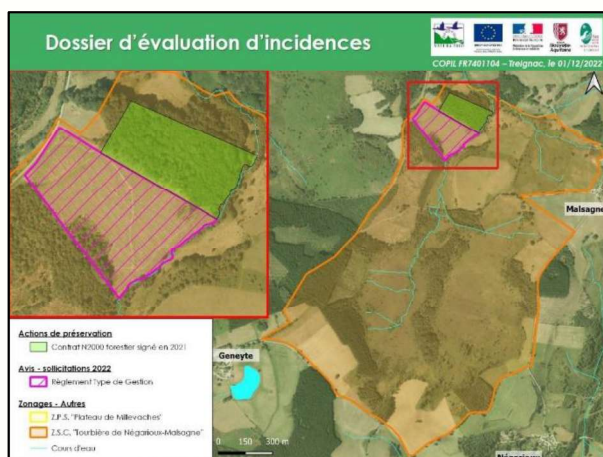
- 4 parcours de randonnée (10, 15, 20 et 25 Km)
- 6 parcours de VTT (20, 30, 45, 60, 80 et 100 Km)
- 3 parcours vélo sur route (55, 75 et 105 Km)
- 3 parcours Gravel (60, 80 et 100 Km)

Tout comme les 2 dernières éditions, l'organisateur de cet événement a contacté le PNR ML bien en amont du projet pour analyser ces tracés prévisionnels, ce qui lui laisse le temps de vérifier sur le terrain les points de sensibilités potentiels communiqués par l'animatrice et d'échanger avec elle sur les vérifications effectuées et la bonne prise en compte des sensibilités avérées.

- Plan Simple de Gestion forestière :

Une technicienne et gestionnaire forestier d'Unisylva a pris contact avec le PNR ML en décembre 2024 pour connaître les préconisations environnementales pour établir le PSG de parcelles forestières situées au Nord-Ouest de la ZSC.

À noter qu'en 2022, un gestionnaire forestier du CFBL avait déjà pris contact avec les agents du parc pour établir un RTG pour les mêmes parcelles et que ce dossier et ses problématiques avaient été présentées aux membres du COFIL en décembre 2022. À savoir que le boisement avait déjà été coupé préalablement à la prise de contact et que des plantations d'arbres avaient également déjà eu lieu.



Carte 4 : localisation du dossier d'incidence Natura 2000



Illustration 4 : résumé du dossier d'incidence Natura 2000

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Lors du COPIL du 20/02/2025, il a été rappelé que le secteur en question est soumis à la réglementation du SAGE Vienne, notamment la « règle n°4 - gestion sylvicole », à savoir :

exploitant sylvicole ou tout propriétaire d'un terrain boisé situé dans les zones de tête de bassin telles qu'identifiées dans le PAGD sur la carte figurant en annexe 28 de ce dernier et sur la carte n°4 ci-jointe, et jouxtant un cours d'eau, est soumis à :

- l'interdiction de plantations d'essences forestières à moins de 5 m des berges. Cette bande de terrain pourra en revanche être replantée d'essences rivulaires (ripisylve),
- l'interdiction de coupes à blanc avec dessouchage sur une largeur de 20 m à compter des berges,
- obligation pour les coupes à blanc sans dessouchage générant des andains de positionner un andain perpendiculairement à la pente à une distance d'au moins 5 m à partir des berges ».

Illustration 5 : extrait du SAGE Vienne

Dans le cas présent, la coupe rase a été faite sans dessouchage et a eu lieu sur des zones en pentes. Il aurait donc été nécessaire, pour éviter le départ de sédiments éventuels vers le milieu aquatique, de positionner un andain parallèlement et à 5 m du ruisseau situé en contrebas.



Photo 5 : tourbière de Négarioux Malsagne, coupe rase (photo prise en 2022)

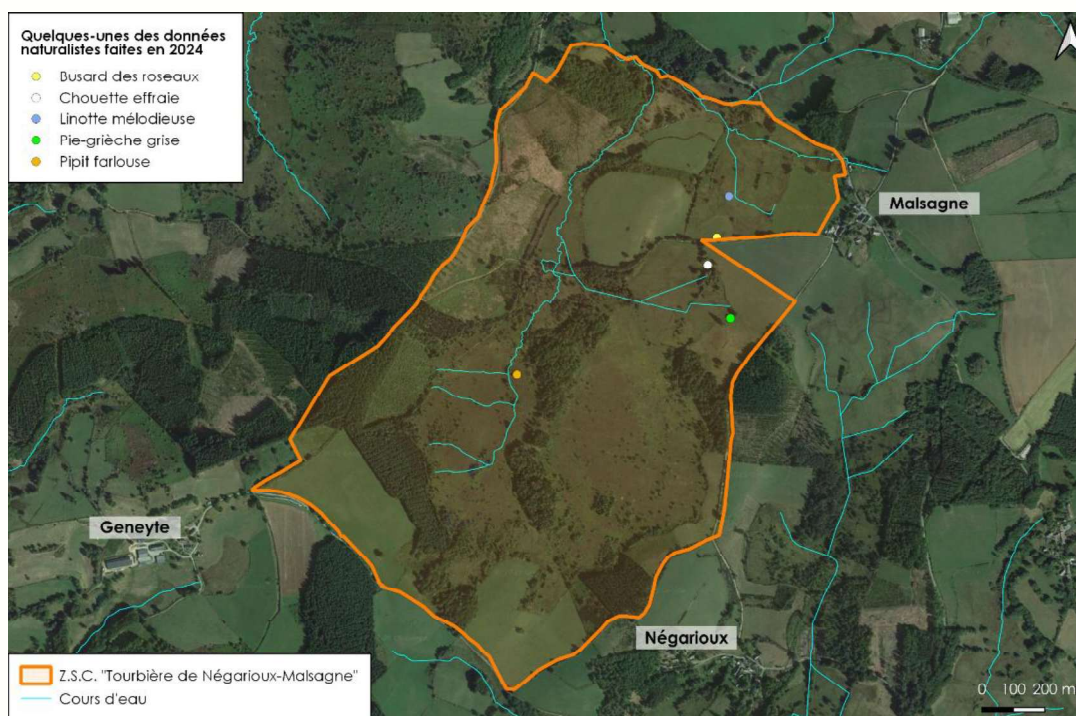


Illustration 6 : tourbière de Négarioux Malsagne, zones d'application de la règle 4 du SAGE Vienne

## C. Amélioration des connaissances

### 1. Données naturalistes spontanées

Au cours de cette période d'animation, de nouvelles données naturalistes opportunistes ont été recensées au sein de la ZSC lors de déplacements sur le site, dont une partie sont des espèces protégées et/ou patrimoniales.



Carte 5 : tourbière de Négarioux Malsagne, espèces protégées et/ou patrimoniales recensées

### 2. Recherche spécifique – Damier de la succise

Lors de la campagne d'animation précédente, des secteurs favorables au Damier de la succise avaient été identifiés lors de la campagne MAEC, à savoir des zones humides présentant une concentration plus ou moins élevée de Succise des prés ou autres plantes hôtes.

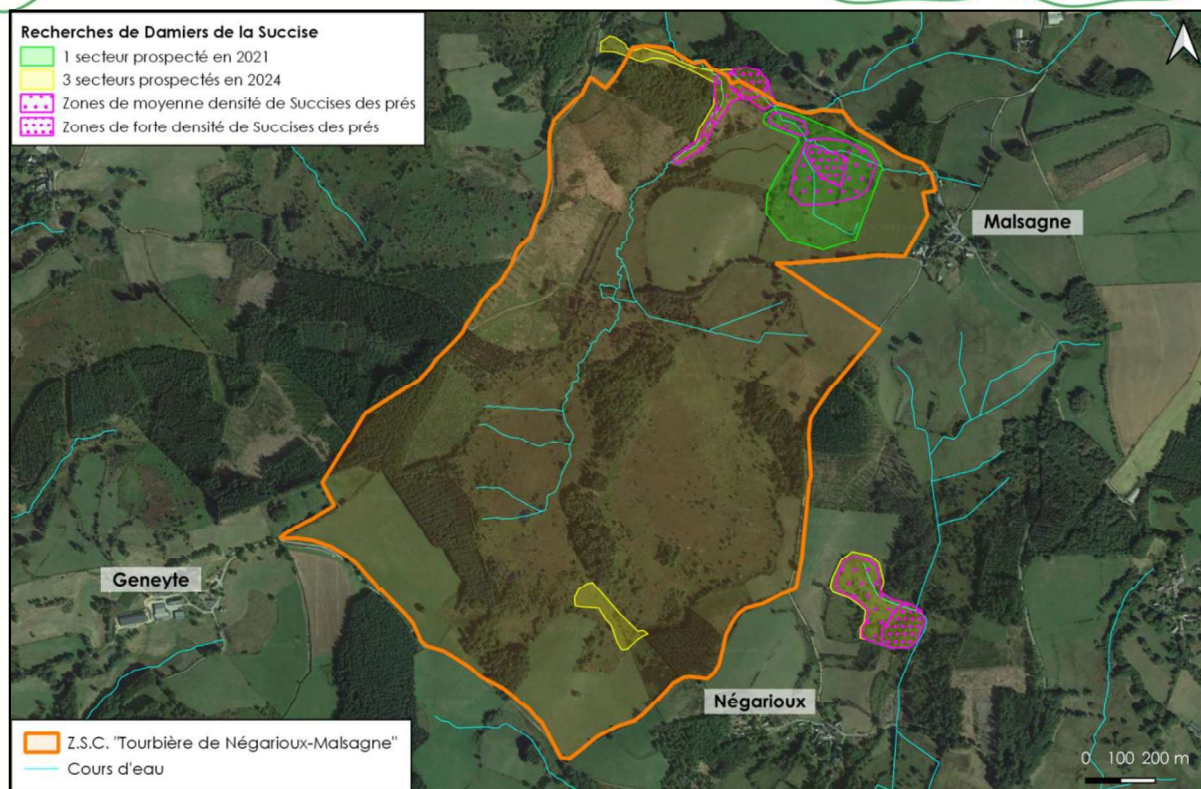
En 2024, l'animatrice du site, accompagnée par un agent du Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine, a donc mené une recherche sur ces secteurs pré-identifiés.

➔ **Malheureusement, aucun individu ou nid collectif n'a été aperçu lors de ces investigations.**

Hypothèse : Sur d'autres secteurs, où la présence de l'espèce est connue, aucun indice de présence n'a non plus été contacté en 2024. Les conditions météorologiques n'étaient donc peut-être pas favorables à la reproduction et donc à l'observation de cette espèce cette année. Par conséquent, il pourrait être intéressant de contrôler à nouveau ces secteurs lorsque la météo sera plus propice.

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Natourau Regionau de Miuvachas en Lemosin



Carte 6 : tourbière de Négarioux Malsagne, zones recherches de Damier de la succise



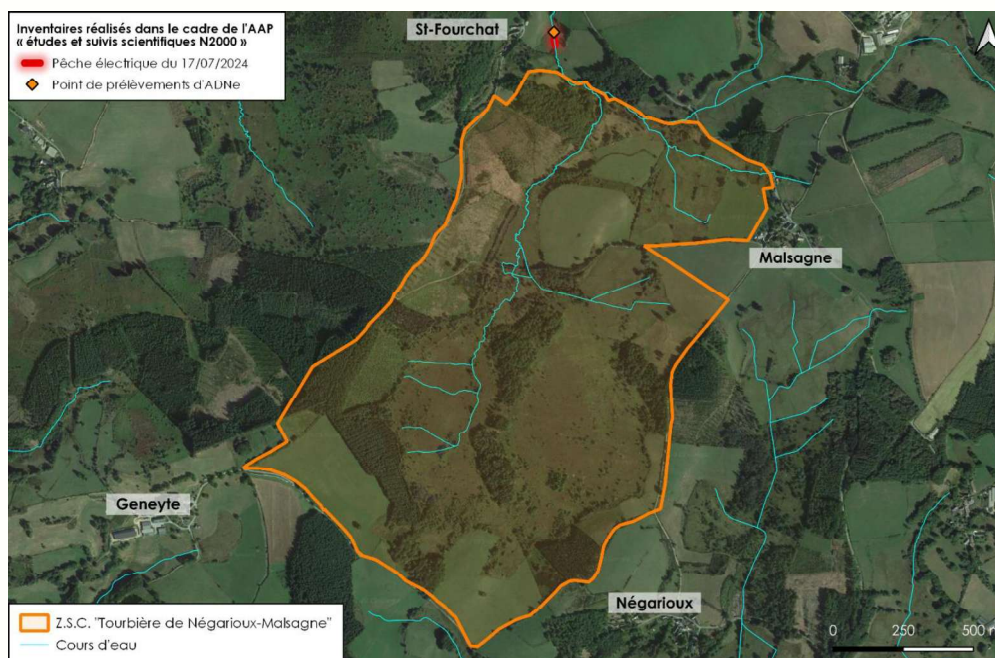
Photo 6 : tourbière de Négarioux Malsagne, aperçu des végétations favorables au Damier de la Succise

## 3. Inventaires dans le cadre de l'appel à projet « études et suivis scientifiques N2000 »

L'animatrice du site a participé aux inventaires que la fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Corrèze conduit, dans le cadre de l'appel à projet « études et suivis scientifiques N2000 » dont cette association a été bénéficiaire en 2023.

Le 17 juillet 2024, 2 types d'investigations ont été menées sur le ruisseau de Ribière Ladre, au Nord-Ouest de la ZSC :

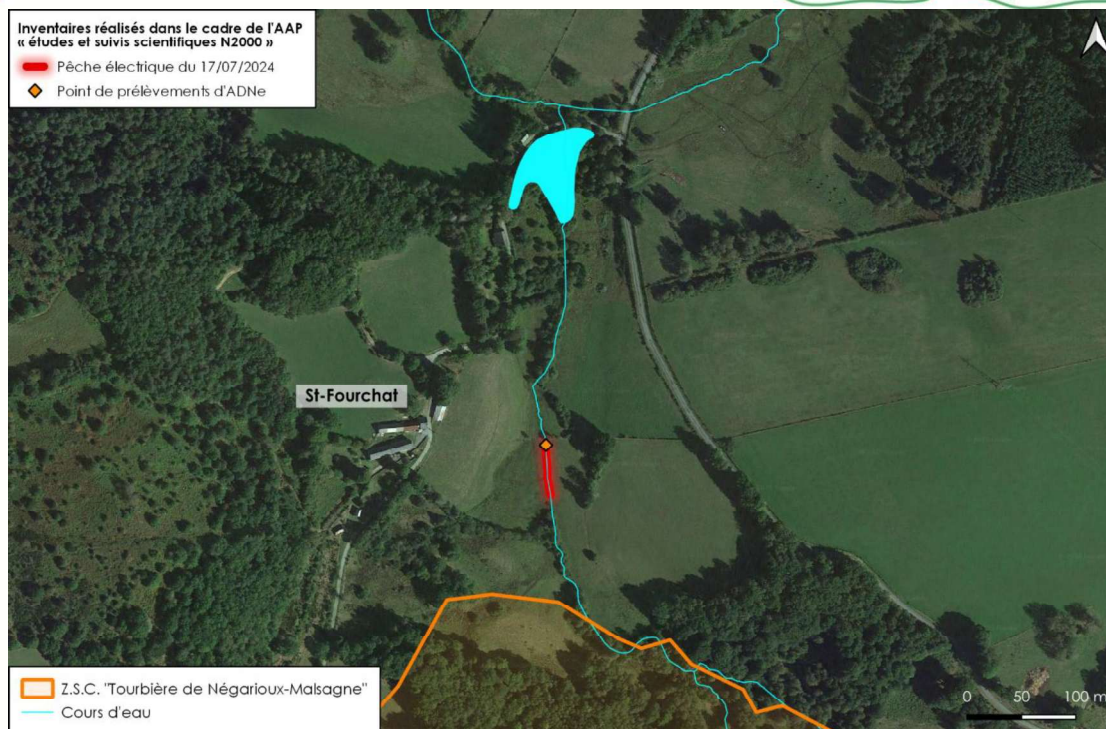
- **Pêche électrique** : +/- 50 m de linéaire investigué, 1 anode, 2 épuisettes, 2 passages
  - ↳ Bon habitat piscicole.
  - ↳ Bonnes densités de vairon mais sous-abondance de la truite (dont l'état de population est considéré mauvais (situation non conforme)).
  - ↳ L'état écologique du peuplement piscicole du ruisseau de Ribière Ladre est jugé moyen.
  - ↳ Pour améliorer la situation des peuplements piscicoles présents, il faudrait restaurer la continuité écologique au niveau du vieux moulin de Saint-Fourchat (sur la route communale). En effet, il y a clairement à cet endroit un infranchissable à la montaison, ce qui isole la tête de bassin versant et la rend très fragile aux événements (pollution, sécheresse...). Sachant que sur l'aval, le réseau est connecté jusqu'au Chammet, créer une reconnection permettrait de rendre résiliente les populations piscicoles sur le secteur.
- **Prélèvements d'ADNe** : Analyse faite afin de recenser les différentes espèces de poissons fréquentant ce ru (en complément de la pêche électrique, et détecter la présence éventuelle d'écrevisses à pieds blancs sur la partie amont de ce ruisseau).
  - ↳ Résultats attendus courant 2025



Carte 7 : tourbière de Négarioux Malsagne, localisation des inventaires d'espèces des milieux lotiques

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin



Carte 8 : tourbière de Négarioux Malsagne localisation détaillée des inventaires d'espèces des milieux lotiques



Photo 7 : tourbière de Négarioux Malsagne, inventaires de la faune des milieux lotiques

## D. Communication et sensibilisation

### 1. Site internet dédié

Le [site internet de la « Tourbière de Négarioux-Malsagne »](#) est opérationnel depuis mai 2017 :

À l'automne 2023, il y a eu une uniformisation nationale de l'ensemble des sites web de sites Natura 2000 par l'OFB (saut de version). Ce passage à une nouvelle interface de gestion a impliqué de revoir et réajuster l'ensemble du contenu du site.

Ponctuellement, lors de la période d'animation 2024-2025, l'animatrice a continué la mise à jour d'un certain nombre d'éléments (actualités, diaporamas et comptes rendus de COPIL, rapports d'activité, etc.). Toutefois, au vu de l'ampleur du travail que cela représente, il sera nécessaire de continuer cette maintenance sur les périodes d'animations à venir.

Rappelons que la publicité de ce site internet continue à être effectuée dans les bulletins d'informations Natura 2000 ou dans les communications propres au Parc (site internet du PNR, journaux du Parc, etc.).

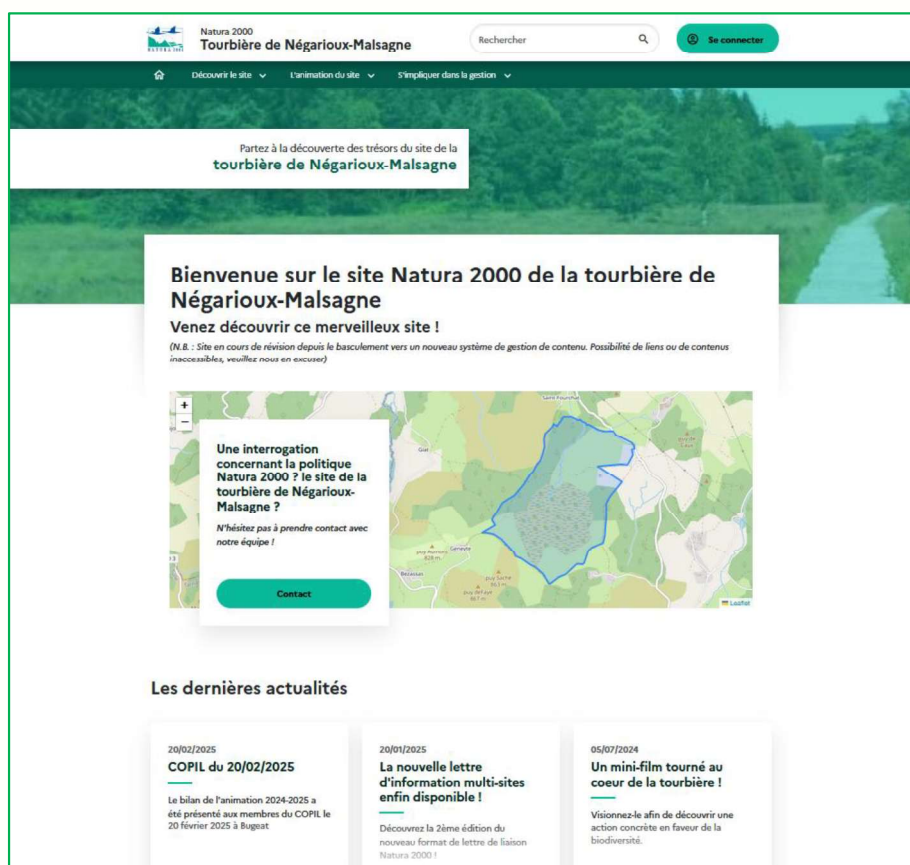


Illustration 7 : tourbière de Négarioux Malsagne , page d'accueil du site internet

### 2. Lettre de liaison

Un article sur la 3<sup>ème</sup> page de la Feuille Natura 2000 a été rédigé par l'animatrice référente de la ZSC et concerne le Damier de la succise. Cette publication est [disponible sur le site web](#) dédié à la tourbière.

## 3. Animation grand public

Durant cette période d'animation, une animation grand public a été proposée le 1<sup>er</sup> août 2024 : **une balade découverte au cœur du site de la « tourbière de Négarioux-Malsagne ».**

12 adultes ont assisté à cette sortie.

Lors de cette intervention, l'animatrice du site a pu présenter le programme Natura 2000 et ses outils, certains habitats et espèces de la Directive « Habitat-Faune-Flore » présents sur ce site, des méthodes de gestion, mais aussi répondre aux interrogations des participants.



## 4. Sentier d'interprétation

### a) Projet de « balises sonores »

L'animatrice a accompagné sur site le porteur de projet souhaitant mettre en place de « balises sonores » le long du sentier d'interprétation afin de lui présenter les diverses sensibilités environnementales de la ZSC dans l'optique d'une meilleure prise en compte.

### b) Problématiques diverses liées au sentier d'interprétation

Plusieurs problématiques ont été mentionnées lors des précédents COPILs, notamment suite aux plaintes de plusieurs personnes qui disent s'être perdues (balisage remis en cause) ou concernant l'état du platelage (lattes cassées, portions affaissées...).

Illustration 8 tourbière de Négarioux Malsagne, affiche pour une sortie tout public

#### • Balisage :

En 2024, pour améliorer la situation et éviter que des personnes ne se perdent à nouveau, la mairie a financé l'achat de petites bornes signalétiques que l'animatrice du site et un autre agent du PNR ML sont allés installer aux endroits stratégiques (croisements).



Photo 8 : tourbière de Négarioux Malsagne, reprise du balisage du sentier d'interprétation

- **Platelage :**

L'état de la passerelle s'est encore dégradé. La mairie a actuellement bloqué l'accès à la plateforme (problème de sécurité des usagers). Elle recherche activement des solutions pour réparer les sections et éléments défectueux.



Photo 9 : tourbière de Négarioux Malsagne, état du platelage à l'automne 2024

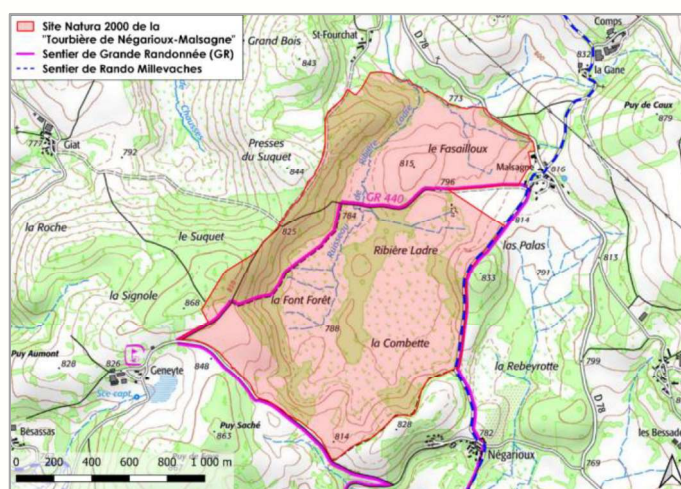
## c) Panneaux signalétiques

Plusieurs circuits de randonnée traversent ou longent le site (GR, PR, etc.). Toutefois, à aucun moment et pour aucun d'eux, il n'est indiqué aux usagers qu'ils pénètrent dans un site Natura 2000 présentant des sensibilités environnementales.

De même, il est à noter que des traces de passages de VTT ou d'engins motorisés sont régulièrement observés au sein du site ou au niveau du platelage.

Pour finir, des événements sportifs sont susceptibles de transiter par le secteur et rien n'indique sur le site, aux organisateurs, que leur projet de circuit est concerné par un site Natura 2000.

Pour toutes ces raisons, il a été proposé aux membres du COPIL que l'animatrice travaille en 2024 sur une ébauche de **panneaux pour signaler l'entrée dans ce site Natura 2000**.



Carte 9 : tourbière de Négarioux Malsagne, sentiers de randonnée



Illustration 9 : maquette du projet de panneau d'entrée de site

L'animatrice a donc confectionné la maquette ci-contre avec la chargée de mission communication du PNR ML et l'a présenté lors du COPIL du 20 février 2025.

## 5. Mini-film

Lors de la période d'animation 2024-2025, le PNR ML a commandé à Télé-Millevaches la réalisation d'une courte vidéo (2'30), à destination du grand public, sur l'intérêt que les gouilles revêtent pour les odonates. Cette [vidéo est en ligne](#).



Photo 10 : tourbière de Négarioux-Malsagne , tournage du mini-film

## E. Réseau d'acteurs/gestionnaires d'espaces naturels

Lors de cette période d'animation, l'animatrice du site s'est tenue à jour des évolutions réglementaires liées à Natura 2000 et a échangé avec d'autres acteurs/gestionnaires d'espaces naturels (réseau Natura 2000, autres structures/associations, partenaires, etc.). Elle a, entre autres, participé aux évènements suivants :

- **Printemps 2024** : Visioconférence et réponse à un questionnaire visant à évaluer la capacité des habitats naturels et semi-naturels de l'écorégion continentale à fournir des services écosystémiques. Projet « CarHab » commandité par la Direction de l'eau et de la biodiversité du Ministère de la Transition Écologique (MTECT), associé au programme d'Évaluation Française des Écosystèmes et des Services Écosystémiques (EFESE) et réalisé par l'INRAE.
- **Entre mai et décembre 2024** : Plusieurs réunions afin de co-rédiger l'Atlas des Tourbières de France avec tous les acteurs nationaux, régionaux et locaux qui souhaitent y participer. Projet financé par le WWF et accompagné par le Pôle relais Tourbières et le Service National d'Observation Tourbières.
- **23/05/2024** : Journée de restitution des travaux de restauration hydrologique de la tourbière du Pont Tord (Pérors-sur-Vézère, 19) organisée par le Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine.
- **14/01/2025** : Webinaire organisé par la Région concernant l'appel à projets 2025 « Contrats Natura 2000 ».
- **Hiver 2024-2025** : Discussions et réunion interne au PNR ML afin de mettre en place un module de formation à destination de la Fédération et des clubs régionaux d'athlétisme (à leur demande). L'objectif étant une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux lors de l'organisation d'évènements sportifs et de la rédaction des dossiers d'évaluation d'incidences.

- Divers autres échanges ponctuels avec des collègues du PNR ML, ou encore des agents d'administrations ou d'autres structures partenaires (Région, DDT, OFB, CEN NA, CBNMC, etc.) ont eu lieu lors de cette période d'animation.

## F. Gouvernance du site (Comité de pilotage et gestion administrative)

Lors de cette phase d'animation, l'animatrice du site a consacré une partie de son temps à la gestion administrative et financière du site. Cela s'est traduit par :

- Des moments de réunions et d'échanges (mails, appels téléphoniques) avec les parties prenantes pour s'accorder sur l'utilisation des outils, préciser les points des cahiers des charges et, de manière générale, aiguiller l'animation.
- Un suivi régulier du temps de travail afin d'évaluer l'avancement des actions (bilans intermédiaires et final d'animation).
- La préparation et l'animation du comité de pilotage qui a eu lieu à Bugeat le 20 février 2025.
- La rédaction du bilan des actions conduites et l'élaboration d'un programme d'activité pour la période d'animation suivante.